



**Agence  
Qualité  
Construction**

**N° 38 – Juillet 2001**

Modifié en janvier 2002

## **COMMUNIQUÉ DE MISE EN OBSERVATION DE LA C2P<sup>1</sup>**

### **Relatif aux sur-couvertures isolantes pour réhabilitation de coques métalliques<sup>2</sup>**

**Technique Non Traditionnelle en observation : les Professionnels  
souhaitant la prescrire ou la mettre en œuvre sont invités à se  
rapprocher de leurs assureurs.**

Les systèmes de sur-couverture sont en plaques métalliques et façonnés en tôle d'acier galvanisée prélaquée, ou façonnés en tôles d'acier inoxydable. Ils sont destinés à la réhabilitation des couvertures autoportantes en acier corten.

Il s'agit de systèmes de réparation d'un existant altéré, qui est conservé et sur lesquels viennent se fixer les éléments constitutifs du procédé. L'étude de faisabilité doit être faite au cas par cas, avec la plus grande rigueur technique notamment pour l'évaluation de la tenue dans le temps de la couverture autoportante conservée.

Ce communiqué s'applique aux produits et procédés de cette famille bénéficiant d'un Avis technique ou d'un Document Technique d'Application<sup>2</sup>. Ces produits et procédés peuvent, au cas par cas, faire l'objet de dispositions complémentaires spécifiques, aptes, après examen en C2P, à lever leur mise en observation. Mention en sera alors faite dans les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application correspondants validés par la C2P.

Tous les autres produits et procédés de cette famille qui ne bénéficient pas d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application sont systématiquement mis en observation et peuvent, de surcroît, présenter des risques supplémentaires.

**1.** La Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) a été créée par l'Agence Qualité Construction, association qui rassemble les professions du bâtiment et de l'assurance construction, ainsi que le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. L'objectif est de réduire la sinistralité liée aux produits ou aux techniques qui définissent leur mise en œuvre. Dans ce cadre, l'AQC est amenée à communiquer sur des techniques que la C2P décide de mettre en observation

**2.** À l'exception des éventuels produits figurant dans la liste des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application sans observation de la C2P (Liste Verte), disponible sur le site Internet de l'AQC ([qualiteconstruction.com](http://qualiteconstruction.com)).